



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1451

17 juillet 2020

- **Les gangs armés font peser un risque majeur sur la démocratie haïtienne, déplore l'ambassade de France à Port-au-Prince**
- **«Nou p ap dòmi» interpelle l'Office de la protection du citoyen sur les répressions policières**

Environnement : Perspective d'assignation en justice de l'État, en vue de l'application de l'arrêté du 10 juillet 2013 contre le styrofoam en Haïti

>> Les gangs armés font peser un risque majeur sur la démocratie haïtienne, déplore l'ambassade de France à Port-au-Prince

Les habitantes et habitants, dans la population des quartiers populaires à de Port-au-Prince, «vivent souvent dans la terreur et sont contraints de quitter leurs domiciles pour fuir la violence», alerte l'ambassade de France en Haïti. «Ces quartiers et leurs habitants ont le droit à la paix et à la sécurité. Les meurtriers et les bandits doivent être traduits en justice. Ces organisations criminelles font peser un risque majeur sur la démocratie haïtienne». L'ambassadeur de France accrédité en Haïti, Jose Gomez, dit déplorer profondément les attaques sanglantes de gangs armés, dans les quartiers populaires de Port-au-Prince, dans un discours prononcé le 14 juillet à l'occasion de la fête nationale française. Méridina Fleurimont, une enfant de 8 mois, a été atteinte, mortellement, d'une balle perdue, lors d'affrontements, le dimanche matin 12 juillet 2020, entre groupes armés, dans le quartier de *Belekou*, à Cité Soleil (grande municipalité populaire, au nord de la capitale, Port-au-Prince). Le tribunal civil de Port-au-Prince déclare avoir demandé à la Direction centrale de la police judiciaire (Dcpj) de mener une enquête sur les circonstances de la mort de cette enfant, qui a provoqué la consternation et l'émoi. Depuis plusieurs semaines, les tirs d'armes sont redevenus légion dans la grande agglomération populaire de Cité Soleil, où des gangs armés cherchent à imposer leur loi, en vue de contrôler les différents quartiers dans cette commune. Ces derniers jours, la tension a remonté sur le territoire national, avec les manœuvres de ces gangs armés, qui semblent bénéficier de la complaisance des autorités politiques et de l'impunité du système judiciaire. Quotidiennement, ces gangs armés étendent leurs tentacules partout sur le territoire national : sur les routes nationales, dans les sections communales, dans les villages et les quartiers, sans être nullement inquiétés ni par la justice et ni par la police. De janvier à juin 2020, la commission épiscopale (catholique romaine) Justice et Paix (Ce-Jilap) a recensé 243 cas de morts violentes, dans la zone métropolitaine de la capitale, Port-au-Prince. La population vit constamment dans une situation de tensions et d'agitation. Le lundi 13 juillet 2020, suite à une altercation entre un policier national et un chauffeur de moto-taxi, un incendie a éclaté dans le poste de police de Laboule 12 (à l'est de la capitale, Port-au-Prince). Ce qui a créé de la panique et une situation de tension dans la zone ainsi que sur la route de Kenscoff. Des barricades ont été installées à Drouillard, sur la route nationale #n°1, sur les ponts de Croix-des-Missions (au nord de la capitale) et de Tabarre (au nord-est), alors que des pneus usagés enflammés ont été dressés au niveau des carrefours Clercine et Fleuriot, où des tirs d'armes ont été entendus. En province, cette même situation très tendue a aussi régné, le 13 juillet 2020, à Anse-Rouge (département de l'Artibonite) et Belladère (Plateau Central). Le contexte politique n'est pas à l'apaisement, avec la répétition de scandales de corruption chez les membres du gouvernement. Une multitude d'organismes de droits humains et des organisations politiques dénoncent la publication de multiples décrets illégaux du gouvernement, pris sans concertation avec les différents secteurs concernés. Ces décisions s'apparentent à des velléités dictatoriales, dénoncent organismes de droits humains et organisa-

tions politiques. Après avoir déclaré la fin de mandat de plusieurs sénateurs le 13 janvier 2020, le président Jovenel Moïse a nommé, le 4 mars 2020, un gouvernement de facto. Début juillet 2020, il a pris le contrôle des municipalités en nommant 141 conseils d'agents exécutifs intérimaires. Plusieurs de ces nominations d'agents exécutifs intérimaires continuent de susciter des contestations dans plusieurs municipalités, comme à Tabarre (au nord-est de la capitale, bloquée par des hommes armés), à Gressier, Léogane (où l'un des agents exécutifs nommés a été condamné pour spoliation de terrains), et à Grand-Goâve. A Petit-Goâve (à 68 km au sud de Port-au-Prince), dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 juillet 2020, un incendie a détruit la plupart des documents comptables et fiscaux de la mairie. Cet incendie s'est déclaré après la nomination d'agents exécutifs intérimaires à la municipalité de Petit-Goâve. Dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 juillet 2020, un autre incendie d'origine encore indéterminée a détruit plusieurs matériels et engins de travaux publics, qui étaient entreposés au garage de la mairie du Cap-Haïtien. Aucune disposition n'a été adoptée par l'équipe au pouvoir pour le renouvellement des conseils municipaux élus, à travers des élections municipales crédibles. Sur le plan économique, la population fait face à un coût de la vie de plus en plus élevé et une augmentation exorbitante des prix de produits essentiels.

>> «Nou p ap dòmi» interpelle l'Office de la protection du citoyen sur les répressions policières

Dans une lettre adressée au protecteur du citoyen, Renand Hédouville, le regroupement citoyen *Nou p ap dòmi*, dénonce une répression «sauvage» qui a été exercée par plusieurs unités, dites spécialisées, de la Police nationale Nationale d'Haïti (PNH), contre de paisibles citoyennes et citoyens, qui prenaient part à des mouvements de protestation, lors de rassemblements organisés, les lundis 29 juin et 6 juillet 2020, contre l'insécurité, l'impunité et la corruption dans le pays. Le regroupement citoyen *Nou p ap dòmi* demande à l'Office de la protection de la citoyenne et du citoyen (OPC) «de dénoncer les attentats répétitifs du pouvoir en place contre le droit des citoyennes et citoyens, les libertés civiles et politiques, et le processus de démocratisation de la vie publique dans le pays». *Nou p ap dòmi* l'appelle également à prendre publiquement ses distances contre «l'instrumentalisation périlleuse», par le gouvernement de facto Moïse-Jouthe, des institutions publiques haïtiennes, notamment la justice et la police nationale. Ces institutions sont utilisées «pour réprimer, intimider et terroriser tout paisible membre de la population, qui ose questionner leur incapacité avérée à diriger sérieusement ce pays». Pour justifier l'interpellation de l'OPC, *Nou p ap dòmi* met en avant la dégradation accélérée de la démocratie dans le pays, les choix délibérés de l'exécutif d'orchestrer une situation de vide parlementaire, pour diriger en dehors des prescrits constitutionnels. La structure citoyenne pointe du doigt une tentative de l'exécutif d'expérimenter, contre la volonté populaire, «une gouvernance mafieuse, opaque, incivique, à coup d'obscurs décrets, en plus de la généralisation des pratiques de corruption dans quasiment toutes les institutions publiques». «Ces différents éléments, montrant une gouvernance répressive et arbitraire de l'exécutif, créent un climat délétère au bonheur du citoyen». Dans ce contexte, le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) demande au Ministère de la justice et de la sécurité publique (Mjssp) et à la Police nationale d'Haïti de cesser d'empêcher les paisibles citoyennes et citoyens de manifester contre la criminalité, l'impunité et la corruption dans le pays.

>> Environnement : Perspective d'assignation en justice de l'État, en vue de l'application de l'arrêté du 10 juillet 2013 contre le styrofoam en Haïti

A l'occasion de la journée nationale de mobilisation citoyenne contre le styrofoam (polystyrène), le vendredi 10 juillet 2020, un ensemble d'organisations œuvrant dans le secteur de l'environnement en Haïti ainsi que plusieurs citoyens et personnalités ont annoncé projeter de traduire l'État haïtien en justice, en vue de l'application de l'arrêté du 10 juillet 2013 interdisant l'utilisation du styrofoam «qui cause la dégradation de nos terres et mers». Des structures internationales sont également mobilisées pour cette action institutionnelle, indique le Groupe d'action francophone pour l'environnement (GAFE), soulignant comment l'État est en train d'assassiner la population, avec son laxisme vis-à-vis de l'utilisation du styrofoam sur le territoire national. Faute de volonté, Haïti est en retard depuis déjà 7 ans, en ce qui concerne la mise en application dudit arrêté, alors que cette mesure est appliquée dans plusieurs pays de la région, déplore le GAFE. Depuis plusieurs années, l'utilisation du styrofoam est faite au vu et au su de l'État. Ce qui donne l'impression d'un arrêté qui n'arrête rien, selon les données recueillies, en août 2013, dans le cadre d'une enquête du consortium Ayiti kale je (Akj). Une correspondance du mouvement national citoyen pour le climat a été adressée à tous les ministères, le jeudi 9 juillet 2020, pour leur demander d'interdire les boîtes de styrofoam dans l'administration publique.